Document généré le 3 juil. 2025 21:07

Recherches sociographiques

Pierre HÉBERT, *La littérature québécoise et les fruits amers de la censure*, Montréal, Fides, 2010, 74 p. (Les grandes conférences.)

Jonathan Livernois

Volume 52, numéro 2, 2011

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1005694ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1005694ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)
1705-6225 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Livernois, J. (2011). Compte rendu de [Pierre HÉBERT, *La littérature québécoise et les fruits amers de la censure*, Montréal, Fides, 2010, 74 p. (Les grandes conférences.)]. *Recherches sociographiques*, *52*(2), 407–408. https://doi.org/10.7202/1005694ar

Tous droits réservés © Recherches sociographiques et Université Laval, 2011

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

P.-S. Henri Bourassa est né le 1er septembre 1868 et est décédé le 31 août 1952. Le premier numéro du *Devoir* est daté du lundi 10 janvier 1910.

François Demers

Département d'information et de communication,
Université Laval.
francois.demers@com.ulaval.ca

Pierre Hébert, *La littérature québécoise et les fruits amers de la censure*, Montréal, Fides, 2010, 74 p. (Les grandes conférences.)

Les hommes et les femmes qui participent à la collection « Les grandes conférences » des Éditions Fides n'ont pas besoin de présenter leurs lettres de créance. Il en va ainsi pour Pierre Hébert, professeur au Département des lettres et communications de l'Université de Sherbrooke, dont les travaux sur la censure sont reconnus par tous : notons en ce sens le *Dictionnaire de la censure au Québec : littérature et cinéma* (Fides, 2006), qu'il a codirigé avec Yves Lever et Kenneth Landry, ainsi que *Censure et littérature au Québec* (Fides, 1997 et 2004) en 2 volumes. Sa conférence, présentée d'abord à la BAnQ en novembre 2007 et augmentée dans la présente édition, s'attache donc à l'influence réelle et au « pouvoir effectif de la censure cléricale au Québec » (p. 8) sur la littérature, de l'époque de Mgr Bourget à la fin de l'*Index*, en 1966. Pierre Hébert s'astreint d'abord à un long travail définitionnel, qui cherche à cerner la notion de censure, et ce, en allant jusqu'à convoquer les causes aristotéliciennes. Malheureusement, ce souci de clarté alourdit le propos, lequel aurait pu se limiter à la distinction qu'opère le spécialiste entre la censure constitutive – elle « fonde la loi ou, plus précisément, elle est la Loi » (p. 17) – et la censure institutive – elle « s'appuie sur la loi (cléricale en l'occurrence) pour distribuer les interdictions » (p. 16) – et à leurs effets respectifs sur chacune des étapes de la production littéraire. En outre, et malgré les nombreuses références qui émaillent le propos de Pierre Hébert, on pourrait s'étonner de l'absence de renvois au Michel Foucault de *L'ordre du discours*, même si le philosophe français et sa théorie des pouvoirs capillaires sont évoqués à la toute fin de la conférence (voir p. 73). Foucault a justement montré que les conditions d'énonciation des discours dépendaient de normes préexistantes qui ont pour but « d'en conjurer les pouvoirs et les dangers ». Pierre Hébert ne dit pas autre chose.

La suite est beaucoup plus convaincante : passant en revue le contrôle de la censure sur le sujet, sur le manuscrit, sur l'éditeur, sur l'imprimeur, sur le livre, sur la bibliothèque et sur la librairie, le spécialiste de la censure montre à quel point la machine fut, à une certaine époque, bien huilée. Ses exemples, toujours pertinents, rappellent notamment les péripéties de Jean-Charles Harvey, Louis Dantin, Arsène Bessette et Rodolphe Girard. À la lumière de ce portrait fascinant de la première moitié du vingtième siècle, dirons-nous pour faire vite, le professeur de l'Université de Sherbrooke se croit capable de répondre par l'affirmative à la question qui l'aura préoccupé tout au long de cette conférence : « La censure cléricale a-t-elle à ce point contraint la littérature québécoise au point de mériter de tels adjectifs accusateurs [une littérature dite étroite, mesquine et médiocre] ? » (p. 66). Refusant

de minimiser l'impact réel du contrôle de l'Église sur la vie littéraire, ce qui aurait pu participer du vaste mouvement historiographique qui ménage actuellement la chèvre et le chou de l'institution ecclésiastique en parlant de continuité plutôt que de rupture (voir p. 5), Pierre Hébert montre que la « censure programmatique » a causé de grands torts, notamment en soutenant « un 'génie censorial' qui a présidé au destin de l'écrivain et de la littérature » (p. 71) au Canada français. Cela dit, il est justice de se demander si la Révolution tranquille a véritablement libéré ce destin. D'autres pouvoirs, économiques et politiques, apparaissent insidieusement.

Bref, *La littérature québécoise et les fruits amers de la censure* permet de faire le point sur une dimension de la littérature – la censure – dont plusieurs se croient capables, très souvent à tort, de parler d'abondance. Dans cet ouvrage, Pierre Hébert nous souffle quelques répliques nécessaires pour la suite.

Jonathan Livernois

Département de français,
Université d'Ottawa.
jonathan.livernois@mail.mcgill.ca

Léo-Paul Hébert, *Les Clercs de Saint-Viateur au Canada – 1947-1997*, Québec, Septentrion, 2010, 996 p.

En France, en 1830, sous la Restauration, six mois avant les Trois Glorieuses, le roi Charles X approuvait de son sceau une nouvelle congrégation religieuse appelée les « Clercs paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Viateur », la congrégation des CSV, fondée par l'abbé Louis Querbes, curé de Vourles, paroisse sise dans le diocèse de Lyon. Huit ans plus tard, le pape Grégoire XVI y ajoutait déjà l'approbation pontificale.

Ses disciples étaient destinés à œuvrer modestement surtout dans les campagnes, contrairement aux membres de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes (FÉC), fondé aussi en France un siècle et demi plus tôt, mais dont les frères travaillaient principalement dans les villes et les gros bourgs. La nouvelle congrégation des CSV réunissait des prêtres et des frères, à l'encontre des FÉC, appelés les « Grands Frères », qui se sont toujours opposés à la présence de prêtres dans leur institut. Néanmoins, les deux congrégations, au 17e siècle comme au 19e, entendaient poursuivre le même but, soit la régénération chrétienne de la France par l'éducation profane autant que religieuse des enfants et des paroisses.

En 1847, dix ans après l'arrivée des FÉC au Canada et trois ans avant le décès du père Querbes, trois frères des CSV mettaient pied à Montréal, puis rapidement à L'Industrie (Joliette), à l'invitation pressante de Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, ainsi que de Barthélemy Joliette, seigneur et fondateur de L'Industrie. Deux pères viatoriens français, provenant de l'État du Missouri, s'ajoutaient l'année suivante au groupe des trois frères. L'histoire de plus de cent cinquante années de l'œuvre des CSV au Canada a été écrite par deux des leurs. Tout d'abord le frère Antoine Bernard, docteur en histoire, y alla de deux livres qui couvraient les